

## **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

---

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

## **QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?**

---

- La formation peut être suivie 3 mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

---

La formation se déroule en 3 séquences.

1<sup>ère</sup> séquence/Durée 2H : Théorie en salle (Statistiques sur l'Accidentologie Moto, Sensibilisation aux Risques Routiers spécifiques au 2 roues, Rappel sur les équipements obligatoires etc.) ;

2<sup>ème</sup> séquence/Durée 2H : Maniabilité Hors Circulation ;

3<sup>ème</sup> séquence/Durée 3H : Circulation en et hors agglomération et Clôture de la Formation.

## **Liste des Documents à Fournir**

---

- ☛ 1 photo d'identité biométrique conforme ANTS norme ISO/IEC 19794-5 :2205 avec numéro unique Ephoto et signature.
- ☛ Pièce d'identité de l'élève (originale) en cours de validité.
- ☛ Permis de conduire (original).
- ☛ Justificatif de domicile de – de 6 mois (original).

## **À noter**

---

Votre auto-école se charge, pour vous, de faire la demande du titre définitif auprès des services de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

***À la fin de la formation, une attestation vous est remise par votre auto-école.  
Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour ou vous êtes en possession du titre définitif.***

**DEVIS et TARIFS AUPRÈS DU BUREAU SUR SIMPLE DEMANDE.**